

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 31 janvier 2023

<b><u>Présents :</u></b>	M. Georges ARHURO, Mme Annick BOUFFINIER, M. Michel CADOT, M. Jean-Marie CHAMPEAU, Mme Valérie CHESNOY, Mme Brigitte COZZO, Mme Yannick DUBLINEAU, Mme Cindy GUILBERT, Mme Sophie HOTOMME, M. Frédéric JORAND, M. Mickaël MOULIN, Mme Odile MOULIN et M. Joël SIOU.		
<b><u>Pouvoirs :</u></b>	M. Bertrand HAMEL à M. Joël SIOU, M. Yann LE NAOUR à Mme Odile MOULIN, Mme Isabelle RÉMY à Mme Annick BOUFFINIER.		
<b><u>Absents excusés :</u></b>	M. Cyrille CHEVRILLON, M. Guillaume GRAFFIN.		
<b><u>Absents :</u></b>			
<b><u>Membres :</u></b>	En exercice : 18	Présents : 13	Votants : 16
<b><u>Date convocation :</u></b>	27 janvier 2023		
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	M. Jean-Marie CHAMPEAU		

### **ORDRE DU JOUR**

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 DÉCEMBRE 2022 ..... 2
2. ELI – ADHÉSION À LA MISSION DPD MUTUALISÉ ..... 2
3. URBANISME – TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES ..... 2
4. PERMIS DE CONSTRUIRE D'UN HANGAR AGRICOLE, RUE DE PARIS..... 2
5. SUBVENTIONS DIVERSES ..... 4
6. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES..... 4

## **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 DÉCEMBRE 2022**

Le compte rendu du Conseil municipal du 13 décembre 2022, dont une copie a été adressée à chaque membre du Conseil, est soumis à approbation.

**Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.**

## **2. ELI – ADHÉSION À LA MISSION DPD MUTUALISÉ**

Lors de la réunion de Conseil du 13 décembre 2022, les Conseillers ont voté l'adhésion de la commune à la mission de Délégué à la Protection des Données (DPD) mutualisé pour l'accompagner dans la mise en conformité au RGPD, proposée par ELI (Eure-et-Loir Ingénierie).

Une délibération type, fournie par ELI, est à envoyer avant le 20 mars 2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **ADHÈRE** à la mission DPD mutualisé proposée par ELI,
- **DÉSIGNE ELI**, en tant que personne morale, comme Délégué à la Protection des Données de la collectivité et lui mettre les moyens à disposition pour l'exercice de sa mission,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'accompagnement avec ELI et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- **S'ENGAGE** à verser à ELI une cotisation dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration.

## **3. URBANISME – TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES**

En 2020, la commune a signé une convention avec la préfecture pour la transmission électronique des actes via @actes, notamment les délibérations et les documents budgétaires, au représentant de l'État. Cette méthode présente de nombreux avantages, particulièrement un gain de temps (moins d'une heure pour récupérer les documents visés par la Préfecture) et un gain financier (diminution des frais postaux).

Les documents d'urbanisme peuvent maintenant être télétransmis. Pour cela, un avenant à la convention est nécessaire.

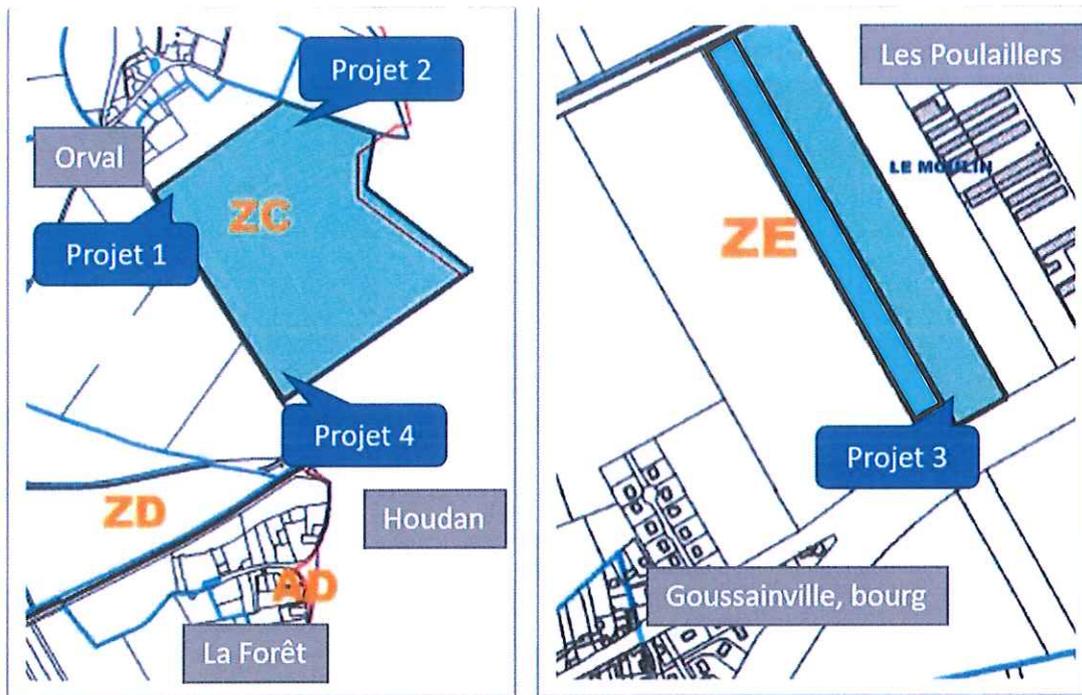
**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de procéder à la télétransmission des actes d'urbanisme au contrôle de légalité ;
- **AUTORISE** le maire à engager toutes les démarches y afférentes ;
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

## **4. PERMIS DE CONSTRUIRE D'UN HANGAR AGRICOLE, RUE DE PARIS**

Lors du Conseil municipal de décembre, le projet de la construction d'un hangar agricole sur la commune a été exposé aux Conseillers municipaux. En effet, après concertation et au vu de la complexité du dossier, la commission d'urbanisme avait décidé que la décision favorable ou défavorable serait prise en Conseil municipal.

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de 1286 m<sup>2</sup> (60 m de longueur, 26m de largeur et 11m de hauteur de faitage) dont la toiture sera couverte de panneaux photovoltaïques, impliquant donc un double réseau électrique différencié, rue de Paris à l'entrée de Goussainville. La demande de permis de construire a été déposée le 07 octobre 2022 puis complétée le 07 novembre 2022.



Pour rappel, le projet a été envisagé à différents endroits sur la commune (cf. schémas ci-dessus) :

- Projet 1 : Situé à l'entrée d'Orval, cette proposition n'était pas conforme à la volonté du PLU de Goussainville, notamment la préservation de la qualité des bords de village.
- Projet 2 : La localisation à la sortie d'Orval a été proposée par la commission d'urbanisme. Malgré une meilleure intégration dans l'environnement, des coûts plus élevés (raccordements) et la circulation de poids lourds dans le hameau d'Orval n'ont pas rendu ce projet acceptable.
- Projet 4 : L'emplacement à la sortie de la Forêt direction Orval a été proposé par l'équipe municipale et semble constituer un bon compromis. Le bâtiment n'affecterait pas l'entrée des hameaux ni du bourg, il y aurait une meilleure intégration dans le paysage avec en toile de fond la zone artisanale de Houdan et l'emplacement serait plus accessible pour l'agriculteur (plus proche de ses parcelles et de son siège d'exploitation). Mais l'absence de réseau électrique à cet endroit nécessiterait une extension du réseau dont le montant est estimé à 95 000€ TTC.
- Le projet 3 fait référence au permis de construire du bâtiment agricole à l'entrée de Goussainville, pour lequel le Conseil municipal doit statuer aujourd'hui.



*Photomontages en sortant de Goussainville (à gauche) et en entrant sur Goussainville (à droite).*

Monsieur le Maire expose les arguments suivants :

Ce projet ne respecte ni les orientations de la Charte Paysagère du Pays Houdanais qui conseille de « préserver la qualité des bords de village », ni la volonté du PLU qui est de préserver l'entrée du bourg et plus largement l'espace entre la voie ferrée et la RN12, entre Goussainville et la Forêt. Le bâtiment dégraderait le paysage et la vue sur la plaine environnante ainsi que l'image rurale de Goussainville.

La construction engendrerait un risque d'augmentation de la circulation d'engins agricoles dans la rue de Paris et la rue saint-Thibault.

Aujourd'hui, la parcelle n'est pas desservie par un réseau électrique et le coût estimatif de l'extension du réseau BTAS représenterait un montant minimum de 9 300€ TTC, à la charge de la commune.

Accepter ce dossier conduirait à l'obligation d'accorder d'autres projets analogues dans cette zone. À terme, la maîtrise de l'espace deviendrait difficile, ce qui causerait une baisse de l'attractivité de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 10 voix contre (M. Georges ARHURO, M. Michel CADOT, M. Jean-Marie CHAMPEAU, Mme Valérie CHESNOY, Mme Yannick DUBLINEAU, M. Bertrand HAMEL pouvoir à M. Joël SIOU, M. Yann LE NAOUR pouvoir à Mme Odile MOULIN, M. Mickaël MOULIN, Mme Odile MOULIN et M. Joël SIOU) et 6 voix pour (Mme Annick BOUFFINIER, Mme Brigitte COZZO, Mme Cindy GUILBERT, Mme Sophie HOTOMME, M. Frédéric JORAND et Mme Isabelle RÉMY pouvoir à Mme Annick BOUFFINIER),**

**REFUSE le permis construire relatif à la construction d'un hangar agricole rue de Paris à l'entrée de Goussainville.**

## **5. SUBVENTIONS DIVERSES**

- Association Française des sclérosés en plaques (AFSEP)
- France Victimes 28
- Association Inter-Communale Solidaire et d'Écoute du canton d'Anet (AICSE)
- Radio Grand Ciel (radio associative chrétienne, Dreux)

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**DÉCIDE de ne pas apporter de subventions à ces organismes.**

## **6. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES**

Décision du Maire :

- **Arrêté n°2023-01 d'affichage du procès-verbal de constat d'abandon n°2 (17/01/2023) (Procédure de reprise des sépultures au cimetière de Goussainville)**
- Mme Sophie HOTOMME précise que les cars scolaires font encore des manœuvres dangereuses à Champagne. Les sociétés de transport Transdev et Rémi seront, à nouveau, contactées pour y remédier.
- M. Jean-Marie CHAMPEAU demande quand les radars pédagogiques seront branchés ? Le SES a été contacté à plusieurs reprises depuis novembre 2022, la date d'intervention est attendue.
- M. Mickaël MOULIN indique qu'il y a des infiltrations d'eau à la mairie de Champagne.
- M. Frédéric JORAND interroge le Maire à propos de l'éventuelle création d'un préau à l'école. Avant d'envisager des travaux, il est important de savoir si les effectifs des élèves vont se stabiliser ou diminuer, suite à la forte hausse qui a engendré l'ouverture d'une nouvelle classe en 2019.

**L'ordre du jour étant clos, le tour de table terminé, la séance est levée à 20h55.**



Le Maire, Michel CADOT